

CONSTITUTION ET REGLEMENTS

— DU —

CLUB DE RAQUETTES FRONTENAC.

—•••—

ART. I.—NOM.

Le nom de cette association sera
CLUB DE RAQUETTES FRONTENAC.

ART. II.—COULEURS.

Les couleurs du Club seront Bleu,
Blanc, Rouge.

ART. III.—OFFICIERS.

Les Officiers du Club seront: un
Président, deux Vice-Présidents, un
Secrétaire, un Trésorier, élus à l'As-
semblée Générale Annuelle du Club, le
premier lundi de Décembre.